

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 20 août 2019 portant liste de conseils nationaux professionnels pouvant conventionner avec l'Etat en application de l'article D. 4021-1-1 du code de la santé publique

NOR : SSAH2127203A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé ;

Vu le décret n° 2019-17 du 9 janvier 2019 relatif aux missions, à la composition et au fonctionnement des conseils nationaux professionnels des professions de santé ;

Vu l'arrêté du 20 août 2019 modifié portant liste de conseils nationaux professionnels pouvant conventionner avec l'Etat en application de l'article D. 4021-1-1 du code de la santé publique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 août 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Les mots : « Conseil national des psychomotriciens. » sont remplacés par les mots : « Conseil national professionnel des psychomotriciens. » ;

2° Les mots : « Conseil national professionnel du grand appareillage (orthoprothésistes, podo-orthésistes) » sont remplacés par les mots : « Conseil national professionnel du grand appareillage orthopédique (orthoprothésistes, podo-orthésistes). » ;

3° Après les mots : « Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes. », est ajouté l'alinéa suivant :
« Conseil national professionnel de médecine bucco-dentaire. » ;

4° Après les mots : « Conseil national professionnel du grand appareillage orthopédique (orthoprothésistes, podo-orthésistes). », est ajouté l'alinéa suivant :

« Conseil national professionnel des orthoptistes. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 septembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
K. JULIENNE